

Année européenne du dialogue interculturel 2008: respect et promotion de la diversité culturelle en Europe et établissement d'une citoyenneté active

2005/0203(COD) - 14/11/2006 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune adoptée à l'unanimité par le Conseil est le résultat de négociations menées entre les trois institutions et représente un compromis acceptable pour celles-ci. Par rapport à la proposition modifiée, qui acceptait un grand nombre d'amendements votés par le Parlement européen en 1^{ère} lecture, les modifications sont mineures et de nature technique et linguistique.

En conséquence, la Commission est en mesure de soutenir totalement le texte du Conseil.